

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 3 Février 2014 à 20 H 30

Convocation : 27/01/2014

Affichage : 10/02/2014

Etaient présents : Mesdames Rosaline COULON, Catherine JEANDENANS, Josette PAILLARD, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Olivier LONGIN.

Procuration : M. Florian DARCQ à Mme Samira OUDET
Mme Danielle BOURGEOIS à Mme Rosaline COULON

Excusé : M. Stephen MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Samira OUDET.

Après lecture faite par le Maire du procès-verbal du 06 janvier 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Demande emplacement publicitaire
Réserve foncière pour future ZA
Gestion future de la salle polyvalente
Calendrier budgétaire 2014

AFFAIRES SCOLAIRES

Création jardin pour le périscolaire

BATIMENT

Aménagement WC salle de judo

VOIRIE

Demande pose de miroir rue de Dole
Aménagement places centre bourg
Travaux de voirie rue du tissage avec la CCJN

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Demande emplacement publicitaire

Une demande d'emplacement publicitaire de l'entreprise « Val Nature » a été faite en mairie, concernant le mur du local commercial appartenant à la commune rue de Besançon à proximité du feu tricolore.

La proposition financière sous forme de prestations gratuites ne semble pas assez intéressante.

Compte tenu de l'impact et pollution visuels d'une telle publicité, une réponse définitive sera donnée lorsque le projet de réaménagement de la place devant l'école sera validé. En parallèle une estimation de la valeur réelle d'un tel emplacement sera étudiée.

Réserve foncière pour la future ZA

Le PLU a identifié deux zones d'aménagement potentiel sur la commune dans le cadre des études particulières « d'entrée de ville » de Dampierre coté Besançon et Dole.

Aujourd'hui la commune n'est pas propriétaire des terrains concernés par ces deux zones et ne maîtrise donc pas le foncier pour la réalisation de projets potentiels. Une première étape consiste à faire une évaluation du prix des terrains. Une demande doit notamment être faite auprès des services des Domaines.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les études foncières sur ces deux secteurs ainsi que les négociations avec les deux propriétaires, étapes préalables à toute étude de faisabilité de projets quel qu'ils soient.

Gestion de la salle polyvalente

M. Olivier LONGIN assure depuis plusieurs années, dans le cadre de sa délégation l'état des lieux d'entrée et de sortie (1 h environ chaque), de la salle polyvalente lors des réservations.

Son remplacement devra être envisagé suite aux futures élections municipales.

Dans l'attente de la désignation d'un nouveau responsable, les membres du conseil proposent de former un agent technique de la commune pour assurer la transition avant les décisions futures.

Calendrier budgétaire 2014

En cette année d'élections municipales, les délais de vote du BP 2014 sont repoussés au 15 avril (30 mars habituellement). Ainsi deux options s'offrent aux élus : vote du budget avant ou après les élections municipales.

Après débat et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de voter lors du prochain conseil du 10 mars 2014, le compte administratif, le compte de gestion ainsi que les orientations budgétaires 2014. Le vote formel du BP 2014 sera fait après les élections avec la nouvelle équipe qui pourra ainsi valider les orientations définies.

Affaires scolaires

Création d'un jardin pour le périscolaire

Dans le cadre d'un projet d'animation intitulé « Les fleurs s'invitent à l'Accueil de Loisirs de Dampierre », le Service périscolaire de l'Ecole Pasteur souhaite la création d'un jardin dans le bas de l'école près des composteurs.

Une animation autour des fleurs sera proposée aux enfants.

L'aide des agents techniques de la commune pour la mise en place du futur jardin est ainsi sollicité par la responsable du CLSH de Dampierre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les agents de la commune à participer à la création et la préparation de ce jardin.

Bâtiment

Aménagement WC de la salle de judo

L'agent de service signale que pour faire le ménage dans la salle de judo, elle doit redescendre au niveau du périscolaire au rez-de-chaussée, car il n'y a pas de point d'eau à l'étage.

De plus, il n'y a pas de toilettes à cet étage, ce qui oblige les personnes participantes aux cours de judo ou de yoga à redescendre dans les locaux du périscolaire sachant que les deux espaces doivent en théorie être séparés.

M. le Maire propose d'engager une étude de faisabilité pour mettre un point d'eau et des toilettes « handicapé » à l'étage de la salle de judo. Un chiffrage comparatif sera établi pour la réalisation de ces aménagements en régie ou par une entreprise.

Cette étude sera ensuite abordée dans le cadre de la préparation du BP 2014 en fonction des autres priorités de travaux à réaliser.

Voirie

Pose d'un miroir rue de Dole

Des habitants de Dampierre, rue de Dole, souhaitent la pose d'un miroir sur le mur en face de leur habitation, car la sortie de leurs véhicules est particulièrement dangereuse.

Le Maire signale que ce problème peut également exister à d'autres endroits de la commune et que d'autres habitants sont susceptibles de faire le même type de demandes, s'il y a un danger avéré.

Le Conseil Municipal autorise, sans prise en charge de la commune, l'installation du miroir fixé sur la propriété privée et sans empiètement sur le trottoir. Les mêmes principes seront appliqués pour toute demande similaire.

Aménagement places Centre Bourg

Le bureau ABCD de Dole a fait parvenir les premiers résultats de l'étude de faisabilité concernant les places du centre bourg.

Après le diagnostic, 4 scénarii sont proposés pour la place Flore et 2 scénarii sont proposés pour celle devant l'école.

M. le Maire propose de reporter le choix définitif concernant les scénarii après les élections municipales. Après avoir exprimé ses préférences, le Conseil municipal prend acte des études et décide de reporter ce choix avec 8 voix pour et une voix contre.

Travaux de voirie rue du Tissage avec la CCJN

Des travaux doivent être effectués pour réaménager la voirie autour des bâtiments de Jura Nord, rue du Tissage près de la déchetterie.

Les travaux nécessaires comportent la mise en place de caniveaux, de bordures, de gabions pour soutenir les terrains de boules appartenant à la CCJN ainsi que la

reprise des regards d'assainissement le long des bâtiments. Des places de stationnement doivent également être envisagées.

Ces travaux pourraient être réalisés par les agents communaux et ceux de Jura-Nord en régie ce qui permettrait d'accroître leur technicité respective.

Compte tenu des coûts de l'ordre de 26 000 € les travaux devront être phasés.

Les membres du Conseil valident le principe de travaux en régie mais souhaitent analyser les variantes techniques pour diminuer les coûts et avoir un comparatif avec un devis d'une entreprise privée.

Questions diverses

- 1 M. le Maire indique qu'il devrait être présent à l'AG de l'AAMMPP FRD qui l'a convié le 9 février prochain.
- 2 La SARL Terre de Pains est à la recherche d'un bâtiment afin d'installer son fournil pour la fabrication de pain bio, sur Dampierre. Aucun endroit n'est actuellement disponible sur la commune.
- 3 M. Gounand a fait le point avec les agents techniques de la commune sur les travaux en régie à envisager sur 2014. Des priorités doivent être programmées ; l'élagage de certains secteurs et la fin des travaux des ateliers sont priorités.
- 4 Mme Paillard signale que le recensement se poursuit sur la commune sans problème particulier.
- 5 Mme Paillard a contacté l'entreprise « Juratextile » pour la confection des nappes rondes de la salle polyvalente en tissu. L'estimation est d'environ 38 € H.T. le m2 ce qui n'est pas assez avantageux par rapport à des nappes jetables.
- 6 Mme Jeandenans demande si une déclaration de travaux a été faite sur les anciens bâtiments Tefal de Châteauneuf car elle vu des entreprises travailler sur le site. Le Maire répond par la négative mais ira sur le site pour vérifier.
- 7 Concernant le bruit d'explosion qui a été entendu sur tout Dampierre, M. le Maire indique que Mme la Directrice de l'Ecole Pasteur a dû rassurer les enfants qui ont eu très peur. Il n'y a pas eu de mise en confinement car la gendarmerie et les pompiers contactés n'avaient aucune information sur les causes qui restent inexplicées à ce jour.
- 8 M. le Maire indique qu'il avait été contacté par les gendarmes concernant le feu qui s'est déclaré dans le bâtiment de la déchetterie. Un radiateur électrique semble être à l'origine du sinistre.
- 9 M. Ferrand rappelle le contrat de maintenance habituel pour le site internet de la commune avec cette année la mise en place d'une newsletter.

La séance est levée à 23 H10.